

« NKM doit clarifier sa position »

Toujours autant mobilisée contre le projet de centre de stockage de déchets industriels ultimes à Saint-Escobille, l'Association de défense de la santé et de l'environnement (ADSE) monte au créneau. Dans un courrier daté du 20 mars 2012 adressé à l'ex-ministre de l'Ecologie, Natha-

lie Kosciusko-Morizet, l'association lui demande de clarifier sa position sur le sujet. « A plusieurs reprises, vous avez rassuré les élus et notre association en exprimant votre opposition résolue au projet. (...) Vos propos ont redonné confiance aux 143 collectivités qui nous soutiennent mais la décep-

tion est brutalement survenue à la lecture d'une réponse de votre cabinet ministériel. Le 22 mars 2011, ce dernier a précisé que "le désistement de l'Etat dans cette affaire n'était pas envisagé, compte tenu de l'intérêt général que revêt ce projet (...)" ». Aussi, l'ADSE regrette « qu'un arrêté du préfet

de l'Essonne en date du 6 mars 2012 proroge de 3 ans l'arrêté de Projet d'intérêt général du 13 mars 2009 ».

Enfin, l'association conclut sa lettre en demandant à Nathalie-Kosciusko-Morizet de se repositionner sur ce projet « inutile et de grand danger sur tous les plans ».